

Sous la présidence de Michèle CHIPAUX, Maire :

Étaient présents : Mmes Mrs CORBERAND Stéphane, LAROCHE Pascal, BOUDINOT Stéphane, DIRAND Nathalie, FAIVRE-SONTOT Elisabeth, PINOT Olivier, WESTPHAL Klaus, LAROCHE Mathieu, MOUREY Vincent.

Était excusée : Mme PETROFF Maryline.

Pouvoir : -/-

M. CORBERAND Stéphane a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Loi APER - Détermination des zones d'accélération des énergies renouvelables
2. Changement de prestataire - alimentation gaz
3. Convention CITEO pour déchets abandonnés
4. Plan de financement pour travaux sur logements communaux
5. Travaux desserte forestière - demande aide financière
6. Mise en place de la signalisation des points d'eau incendie - demande de subvention
7. Personnel communal : Prime d'achat exceptionnelle
8. Augmentation heures de travail agent administratif
9. Divers

1. Loi APER - Détermination des zones d'accélération des énergies renouvelables

Suite à la consultation des habitants :

- 44.31 % ont répondu sur ces 44.31 %. 92.30 % sont d'accord pour l'installation de panneaux photovoltaïques ou solaires sur les toits
- 2.57 % ne sont pas concernés car ce sont des locataires
- 5.13 % de réponses sont non adaptées.

Le Conseil Municipal a décidé que l'installation de panneaux photovoltaïques ou solaires sur les toitures sur notre ban communal (si ceux-ci sont bien orientés), et de les intégrer au plan de zonage d'amélioration des énergies renouvelables, tout en sachant que les toits éligibles sont déjà répertoriés sur la carte des ENR.

Mise aux voix : 10 pour

2. Changement de prestataire - alimentation gaz

ANTARGAZ nous a fait une proposition pour l'alimentation gaz de nos bâtiments communaux (salle des fêtes – école) Cette offre comprend :

- un prix du gaz garanti 2 ans à 990 € HT la tonne
- l'enfouissement de la cuve devant l'école avec reprise du gaz à 70 % du prix payé + 300 € pour pompage des anciennes cuves et remplacement des 2 citernes avec un coût de 130 €/cuve en location.

Après un échange de point de vue il a été observé que :

- le coût de location des cuves est plus conséquent (actuellement 180 € pour les 2)

- la complexité des travaux et le prix du gaz proposé (garanti pendant 2 ans) et de plus notre cuve est quasiment pleine à la salle des fêtes

Le Conseil Municipal a décidé qu'il n'est donc pas envisagé de changer de prestataire car l'offre n'est pas pertinente.

Mise aux voix : 10 contre

3. Convention CITEO pour déchets abandonnés

Il est fait lecture de la CONVENTION CITEO pour déchets abandonnés qui propose une convention à raison de 0.90 cts par habitant pour compenser le ou les déplacements ou tout matériel de ramassage. Il est projeté d'abriter éventuellement les bacs de la salle des fêtes et d'installer des petites poubelles de tri devant la mairie à titre gratuit.

Mise aux voix : 10 pour

4. Plan de financement pour travaux sur logements communaux

5. Travaux desserte forestière - demande aide financière

Les décisions prises consistent à autoriser le Maire à demander des subventions pour la réhabilitation des logements communaux et pour la desserte forestière :

- Sur le dossier des logements communaux nous attendons sur le retour du diagnostic pour obtenir un chiffrage et pour finaliser un montage de financement et subventions
- Sur la desserte forestière nous avons dû demander une nouvelle fois la mise à jour du tarif des travaux qui s'élève donc à 24 467 € HT soit 29 360 € TTC. La demande de subvention sera faite dès l'ouverture de la plateforme dédiée.

Mise aux voix : 10 pour

6. Mise en place de la signalisation des points d'eau incendie - demande de subvention

Mise en place de signalisation pour les points d'eau incendie : Stéphane BOUDINOT a fait le tour avec le maire et M Vaulot pompier du SDIS. Il est réglementaire de mettre en place une signalisation. Stéphane BOUDINOT a refait le tour des points d'eau avec Bernard PINOT pour recenser le type de supports en place, le type de supports à installer et les brides d'accroche des panneaux. Nous allons demander des devis : il y a environ 27 panneaux et demanderons une subvention. Dans un deuxième temps nous établirons une convention avec les propriétaires d'étangs afin que nous soyons informés quand leur étang est vidangé ou lorsqu'il est à sec.

Mise aux voix : 10 pour

7. Personnel communal : Prime d'achat exceptionnelle

Personnel communal : l'état a mis en place une prime d'achat exceptionnelle pour les petits revenus ce qui représente un montant maxi de : pour Bernard PINOT 365.68 € pour Marie-Christine MARTIN 22.88 € . Et pour Marie-Christine REINERS 155.44 €

Cette décision est repoussée à la prochaine séance car il nous faut l'avis favorable du centre de gestion qui se réunira tout début avril.

8. Augmentation heures de travail agent administratif

Augmentation du temps de travail de Marie-Christine REINERS : à compter du 15 février elle va intégrer un poste de secrétaire de Mairie à la Lanterne et les Armons et de ce fait elle pourra réglementairement occuper le poste 16 heures hebdomadaires à Eromagny ainsi que les secrétaires précédentes car depuis décembre 2022 elle est seulement à 12 H.

Cette décision est repoussée à la prochaine séance car il nous faut l'avis favorable du centre de gestion qui se réunira tout début avril

9. Questions diverses :

Affaire au Tribunal administratif : Il est fait lecture de la lettre de notre avocat qui nous précise qu'aucune date de procédure n'est arrêtée.

Logement Ecole et Mairie :

- Nous avons fait des demandes de devis pour remplacer l'escalier de l'école qui est très dégradé et condamner l'accès à la cave situé en dessous via une trappe étanche, ce qui empêchera les remontées d'humidité. De ce fait la production d'eau chaude de 200 l sera supprimée et un ballon de 65 l sera installé dans la cuisine, qui ne produira de l'eau chaude qu'à la demande (devis 1 242 € HT).
- Celui des toilettes est en panne et une demande de devis pour réparation a été faite. Suivant le montant des travaux nous opterons pour un remplacement par un plus petit ballon voire suppression totale de l'eau chaude (devis 591 € HT). Après échange, si la réparation du chauffe-eau de l'école est trop coûteuse on supprime l'eau chaude dans les sanitaires.
- Dans la même démarche un chiffrage pour l'installation d'un petit ballon d'ECS à la mairie, car nous chauffons tous les jours un ballon d'eau chaude de 100 l pour se laver les mains et pour récurer 1 fois par semaine les sols... Cette question demande réflexion (devis 727 € HT).

Gouter des anciens : il y avait environ 30 personnes (hors musiciens et élus) ce qui n'est pas suffisant du point de vue financier. Il serait souhaitable l'année prochaine qu'il y ait plus de personnes (en dehors des anciens pour lesquels l'entrée est gratuite). Il faudra trouver un moyen de communication pour attirer du public. Nous sommes ouverts à toutes les idées mais rien n'a émergé pour le moment, il est demandé d'y réfléchir.

Fibre : Un point a été réalisé dans le bulletin car tous les administrés n'ont pas compris la démarche et de plus, il y a des secteurs dans le village qui ne sont pas encore éligibles actuellement.

Ordures Ménagères : Les tarifs 2024 et des petites explications ont été transmis dans le bulletin municipal, afin de limiter les questions lors de la prochaine facturation.

Bois : La décision prise de faire couper nos bois sur pied par un bucheron, pour la vente des billes en bordure de route produira plus d'affouage, il en découlera que nos chemins seront moins endommagés et les coupes seront plus propres.

Elections Européennes : La date du 9 juin 2024 est à mettre dans le planning des élus pour la tenue des bureaux de votes.

Site internet : Stéphane BOUDINOT en charge du site internet nous informe qu'il est en cours de mise à jour.